

• Carte de cours

Une carte de cours vous est remise à l'inscription. Il est indispensable de la présenter à chaque cours aux professeurs. En cas d'oubli, l'accès peut-être refusé

• Charte de l'association

Un adhérent peut-être exclu pour les motifs suivants :

- Comportement dangereux et non respect des règles de sécurité et sanitaire.
- Propos désobligeants envers les autres membres de l'association ou des professeurs.
- Non respect des règles ou de la déontologie de l'association.

Aucune restitution d'adhésion, ni de cotisation aux cours ne sera due aux membres exclus.

• Cours et niveaux

L'inscription à un cours n'est définitive qu'après acceptation des professeurs en fonction du niveau de danse requis. En cours d'année, les professeurs et uniquement eux, peuvent être amenés à faire migrer un membre vers un cours de niveau inférieur. Cela n'est pas une sanction mais une nécessité pédagogique pour garantir une progression de tous et préserver l'ambiance du cours. En cas de non respect de cette règle ou de la déontologie de l'association, les professeurs se réservent le droit d'exclusion, et ce, sans remboursement.

• En cas de maladie

Les forfaits ne sont pas remboursables. En cas de maladie interdisant la pratique de la danse pour une courte période, et sur justificatif médical, un avoir vous sera remis sur votre prochain abonnement (avec un abattement de 20%) au prorata du nombre de cours restant à effectuer à la date de réception des justificatifs. Il conviendra de reprendre dans le niveau que le professeur vous conseillera. Dans le cas où la pratique de la danse n'est plus du tout possible, toujours sur justificatif médical, un remboursement vous sera effectué (avec un abattement de 20%) au prorata du nombre de cours restant à effectuer à la date de réception des justificatifs.